



Appel à projets du programme « **Entreprendre la ruralité** » - Conditions générales -

Dynamiser les territoires ruraux fragilisés via l'émergence de dispositifs d'accompagnement permettant le soutien à la création et au développement d'entreprises œuvrant pour un impact économique, social et environnemental local.

Le programme Entreprendre la ruralité

➤ **Un constat et des convictions**

Les inégalités territoriales exacerbées par les crises successives

Isolement de personnes âgées, manque d'accès aux services de la vie courante, emploi rare, lien social délité, problématique de mobilité, difficulté d'accès aux soins, disparition des services publics et commerces : les zones rurales sont souvent plus fragilisées par les crises successives, révélatrices des inégalités dans notre société.

Il existe parallèlement un incroyable gisement de savoir-faire singuliers et d'entrepreneurs désireux de développer des activités innovantes au service des territoires, à même de créer à la fois des emplois, et plus de richesses économiques, sociales, environnementales pour répondre à ces défis majeurs.

L'entrepreneuriat de territoire est un levier d'action évident pour mieux vivre en ruralité.

Face à ces défis majeurs, le développement d'un entrepreneuriat de territoire constitue une véritable opportunité pour revitaliser les territoires ruraux fragilisés.

L'entrepreneuriat de territoire consiste à cerner les besoins sociétaux, sociaux et environnementaux du territoire afin d'y apporter des solutions entrepreneuriales économiquement pérennes et créatrices d'emplois, en s'appuyant sur l'écosystème existant, les ressources et les savoir-faire disponibles.

Les circuits courts alimentaires, la relocalisation industrielle ou artisanale, l'économie circulaire, le tourisme durable, la mobilité durable, l'énergie renouvelable, la culture pour tous, la valorisation des savoir-faire singuliers ou encore la revitalisation des centres bourgs (commerces de proximité), le bien vieillir, le service aux particuliers, les solidarités de proximités sont notamment des enjeux adressés par l'entrepreneuriat de territoire.

La convergence des forces-vives du territoire est une nécessité pour adapter les solutions entrepreneuriales aux défis locaux

Pour aborder ces défis complexes, pour comprendre les besoins spécifiques de chaque bassin de vie et les attentes des habitants, pour soutenir la transmission de savoir-faire, inventer puis développer des solutions entrepreneuriales novatrices, la mobilisation de toutes les forces-vives du territoire est impérative. Une démarche basée sur une volonté de créer de l'impact est à insuffler entre les acteurs de l'entrepreneuriat, les entreprises locales, les collectivités territoriales, les acteurs de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire, les experts et les citoyens.

Des solutions d'accompagnement des entrepreneurs de territoires, ancrées sur les territoires ruraux sont nécessaires et à créer

Si la France dispose d'un écosystème entrepreneurial très riche et structuré, les zones rurales sont très peu couvertes par les offres d'accompagnement, où les tissus d'acteurs sont moins denses qu'en zones urbaines. Et lorsqu'elles existent, elles ne répondent pas ou que très rarement aux besoins spécifiques des entrepreneurs de territoires.

De nouveaux formats d'accompagnements doivent être expérimentés, afin notamment de bien intégrer l'hétérogénéité et le fort besoin d'ancrage des projets. Ces accompagnements peuvent souvent requérir le croisement d'expertises propre à la modélisation de l'entreprise, par exemple le modèle économique, la gouvernance ou l'impact social, avec des expertises sectorielles (artisanat, agriculture, énergie, etc.).

➤ **Objectifs du programme**

Pour répondre à ces défis majeurs, la Fondation Entreprendre et ses partenaires AG2R LA MONDIALE, Terre & Fils et la Fondation RTE, ont décidé de lancer le programme "Entreprendre la ruralité".

Le programme "Entreprendre la ruralité" ambitionne de **faire émerger 15 dispositifs d'accompagnement sur des territoires ruraux** et, dans une logique de R&D sociale, d'identifier les freins et faire progresser durablement la prise en charge en France de l'accompagnement des entrepreneurs sur les territoires ruraux.

Ce programme a une durée de 3 ans. Il débutera au deuxième semestre 2021 et se terminera en 2024.

L'appel à projets pour participer au programme

La Fondation Entreprendre et ses partenaires cherchent à identifier, via cet appel à projets, des porteurs de projets régionaux qui rejoindront le programme.

➤ **A la clé**

- Un soutien financier, dans une limite de 350 k€ par projet, sur la durée du programme (3 ans).
- L'inscription dans une démarche collective d'innovation sociale avec les autres porteurs de projet retenus (ateliers de capitalisation et d'échange de pratique, évaluation d'impact)
- Une mise en relation avec un écosystème d'experts et d'acteurs pertinents pour vous aider à avancer

➤ **Projets retenus**

Les projets retenus consisteront à la mise en œuvre de stratégies régionales de déploiement de dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat de territoire sur plusieurs territoires ruraux aux profils divers (ZRR, campagnes des villes, etc.). Les projets devront ambitionner un déploiement à minima sur 3 territoires ruraux d'une même région. Les projets seront soutenus sur une durée de 3 ans.

Les phases de déploiement soutenues dans le cadre de ce programme, relèvent de l'émergence, plus spécifiquement :

- Exploration/diagnostic de chaque territoire rural en amont de l'implantation du dispositif d'accompagnement ;
- Développement de l'ingénierie des parcours d'accompagnement ;
- Mise en œuvre et évaluation des parcours d'accompagnement pilotes sur chaque territoire rural.

Les dispositifs d'accompagnement déployés sur les territoires devront comprendre au moins un de ces services :

- Appui à la création d'entreprises de territoire ;

- Appui à la reprise d'entreprises de territoire ;
- Appui à la consolidation, au développement et à la coopération de projets d'entrepreneuriat de territoire existants sur le territoire.

Selon la définition de la Banque des Territoires, on entend par « entrepreneuriat de territoire » un « *mouvement entrepreneurial qui réinvente de nouvelles manières d'entreprendre, plus collectives, dans le but de générer un des réponses en faveur d'un développement économique plus ancré, plus durable, et plus inclusif* ».

La coopération du porteur de projet avec des acteurs complémentaires sur sa région sera considérée au moment de la sélection (collectivités, associations, acteurs de l'accompagnement, entreprises locales, etc.)

Les territoires ruraux sur lesquels seront implantés les dispositifs d'accompagnement sont des « bassins de vie » ruraux. Le fait que des zones de revitalisation rurale soient ciblées sera un plus, mais ne constitue pas une obligation.

Le diagnostic territorial réalisé par le porteur de projet sur chaque territoire rural ciblé devra démontrer :

1. L'absence d'offre d'accompagnement similaire sur le territoire ou la complémentarité avec des offres existantes ;
2. L'accueil favorable des acteurs du territoire (collectivités, associations, acteurs de l'accompagnement, entreprises locales, etc.) à la mise en place d'un tel dispositif ;
3. La faisabilité de mise en œuvre d'un tel dispositif dans le temps imparti (avant la fin du programme).

Au moment de la réponse à l'appel à projet, il est entendu que les porteurs de projet n'auront pas identifié l'ensemble des territoires ruraux qu'ils cibleront dans leur région. Les porteurs de projet devront néanmoins, à ce stade, exposer leur méthodologie de diagnostic territorial et un calendrier. L'ensemble des territoires ruraux de la région devra être identifié avant mai 2022. Les territoires ruraux seront soumis à validation des membres du comité de pilotage du programme, réunissant les partenaires financiers du programme, sur la base des critères exposés.

- **Critères d'éligibilité des projets**

- Le porteur de projet est éligible au mécénat.
- Le projet porte sur l'émergence de dispositifs d'accompagnement d'entrepreneuriat de territoire sur des territoires ruraux. Les phases éligibles sont les suivantes : exploration/diagnostic territorial ; développement de l'ingénierie d'accompagnement ; mise en place des premiers accompagnements.
- Le projet est d'envergure régionale. Il se déroule en France métropolitaine.
- Le porteur de projet à l'intention de cibler au minimum 3 bassins de vie de la même région, en ruralité (dont certains en Zone de revitalisation rurale).
- L'offre d'accompagnement proposée est en adéquation avec les attendus, s'adresse bien à des entrepreneurs de territoire.
- La demande de soutien ne dépasse pas 50% du budget prévisionnel du projet et un plafond de 350 k€.
- Le soutien demandé porte sur trois années et s'arrêtera avant fin 2024.

- **Critères de sélection des projets**

- **Qualité du porteur de projet**
 - Savoir-faire reconnu dans l'accompagnement d'entrepreneurs et dans l'animation d'acteurs multiples à l'échelle d'un bassin de vie
 - Clairvoyance sur les difficultés d'accompagner des entrepreneurs sur des territoires ruraux
 - Volonté et capacité à fédérer des acteurs clés et complémentaires
 - Projet aligné avec la mission du porteur de projet
 - Motivation à s'inscrire dans une démarche collective d'innovation sociale, de partager en toute transparence ses pratiques avec d'autres acteurs afin de progresser et faire progresser les autres
 - Capacité à « absorber » un projet d'envergure

- **Qualité de l'offre d'accompagnement proposée**
 - Le fait que l'offre d'accompagnement ait déjà été expérimentée et a produit des résultats positifs est un plus
 - L'offre d'accompagnement doit chercher à intégrer les enjeux du bien vieillir et la valorisation des savoir-faire singuliers du territoire
 - L'offre d'accompagnement doit être accessible à des publics divers, notamment les publics les moins représentés dans l'entrepreneuriat

- **Qualité de la stratégie régionale de déploiement des dispositifs d'accompagnement**
 - Le contexte régional est connu et justifie le déploiement de dispositifs d'accompagnement
 - Le plan de déploiement régional est à la fois ambitieux et réaliste
 - Le plan de déploiement régional est clair

- **Choix des territoires ruraux**
 - La méthodologie de diagnostic territorial est clairement exposée
 - La méthodologie de diagnostic permet d'identifier les problématiques économiques et sociales du territoire, les difficultés d'accès à un accompagnement pour les entrepreneurs de territoire, les acteurs clés du territoire
 - Le fait que quelques territoires soient déjà ciblés, diagnostiqués est un plus
 - Le porteur de projet sera en capacité de réaliser l'ensemble des diagnostics territoriaux dans les 9 premiers mois du projet

➤ **Modalités de candidatures**

Répondre à cet appel à candidatures est gratuit.

Le dossier se remplit en ligne via : <http://www.projetsfondation-entreprendre.fr> durant la période d'ouverture des candidatures.

➤ **Conditions**

Chaque structure ne peut déposer qu'une seule demande. Toute candidature qui sera, tout ou partie, illisible, incomplète, endommagée, modifiée, falsifiée, ou envoyée en retard, sera considérée comme nulle.

La Fondation Entreprendre se réserve le droit de ne pas motiver sa décision auprès des candidats qui ne seraient pas retenus et de ne pas retenir de lauréats dans le cas où les dossiers présentés ne rempliraient pas toutes les attentes.

➤ **Etapas**

- *18 mars – 14 mai 2021 : Dépôt des candidatures sur la plateforme de la Fondation Entreprendre*
- *4 juin 2021 : Annonce de 8 projets régionaux présélectionnés, qui participeront au jury*
- *15 juin 2021 : Jury de sélection*
- *18 juin 2021 : Annonce des projets régionaux sélectionnés*

Le collectif de partenaires

➤ **La Fondation Entreprendre**

Dans un monde en mutation, la Fondation Entreprendre fait de l'entrepreneuriat un levier extraordinaire d'émancipation au service de tous et en faveur d'une société inclusive et durable.

Depuis 2008, la Fondation Entreprendre, reconnue d'utilité publique, fédère un écosystème d'acteurs associatifs investis sur le terrain et les donateurs engagés, pour que l'entrepreneuriat soit une aventure collective où les compétences se partagent et les talents se révèlent.

La Fondation Entreprendre impulse l'entrepreneuriat dont la société a besoin et articule ses actions autour de ses 3 modes d'interventions :

- Le LAB

La Fondation Entreprendre contribue à apporter un regard sur la question entrepreneuriale en France par la production et la diffusion d'études, d'analyses et de capitalisations de ses propres programmes.

- La Réponse Collective

La Fondation Entreprendre, via des programmes, organise, soutient et anime des collectifs d'acteurs engagés dans une logique d'innovation sociale pour résoudre des problématiques spécifiques.

- L'Accélérateur

La Fondation Entreprendre renforce l'écosystème associatif national agissant en faveur de l'entrepreneuriat. La Fondation soutient financièrement et accompagne des acteurs à fort potentiel dans leurs défis stratégiques à trois ans.

Fondation abritante depuis 2015, la Fondation Entreprendre accompagne également les philanthropes familiaux et entreprises dans la création et le développement de leur propre fondation sous son égide.

➤ **AG2R-LA MONDIALE**

Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France, AG2R LA MONDIALE assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le Groupe consacre chaque année plusieurs millions d'euros pour aider les personnes fragilisées et soutenir des initiatives individuelles et collectives. A ce titre le Groupe est fortement engagé auprès de l'écosystème d'innovation de l'Economie Sociale et Solidaire et du Bien Vieillir afin de faire émerger des solutions robustes et matures répondant aux envies des citoyens

➤ **Terre & Fils**

Créé par Jean-Sébastien Decaux en 2017, le fonds de dotation Terre & Fils œuvre pour les savoir-faire locaux. Issus d'une longue histoire d'interactions avec leur environnement naturel, ils représentent aujourd'hui plus que jamais un potentiel de valeur pour notre société. Sa filiale Terre & Fils Investissement prolonge l'action du fonds de dotation et accompagne des entreprises qui perpétuent et renouvellent un savoir-faire de leur territoire.

➤ **Fondation RTE**

Créée en 2008 sous égide de la Fondation de France, la Fondation RTE contribue au développement économique, social et solidaire des campagnes de France métropolitaine, en soutenant des projets de territoire d'intérêt général portés par des structures de l'économie sociale et solidaire. Ces projets qui conjuguent emplois, efficacité économique et utilité sociale, coopération territoriale et performance environnementale, se distinguent par les partenariats multiples et variés entre acteurs locaux.